

HVP : le modèle villeneuvois ne cesse de s'exporter

En l'espace de cinq ans, l'expérience villeneuvoise a fait des émules.



Douze bennes tournent actuellement aux HVP. Ce nombre va prochainement passer à 17. photo so

Près de cinq ans après avoir mis de l'huile dans ses bennes à ordures, la commune de Villeneuve-sur-Lot ne jette pas les HVP (huiles végétales pures) à la poubelle. Bien au contraire. Ce soir, elle continuera d'incarner le fer de lance de cette filière en votant en conseil municipal son adhésion à l'association dont elle est à l'origine et qui a pour but de promouvoir l'usage des HVP par les collectivités.

Présidée par Jérôme Cahuzac, le premier homme politique à avoir cru en cette nouvelle filière énergétique, cette association devrait rassembler une quinzaine de membres dont Montauban, le Grand Dax, l'agglomération d'Agen ou encore le syndicat des pêcheurs basques. Mais à travers cette association, c'est bien le modèle villeneuvois qui sera vanté. Un modèle qui s'exporte d'ores et déjà au-delà des frontières de l'Hexagone. Récemment, l'université des sciences du Colorado

aux États-Unis s'est ainsi rapprochée de l'Institut des huiles végétales pures, intéressée par l'application d'un protocole similaire à celui adopté par l'intercommunalité villeneuvoise.

De Madagascar au Colorado

En Afrique, Madagascar devrait tenter l'expérience avec ses trains d'ici peu tandis que le Sénégal y réfléchit sérieusement. Plus près d'ici, les HVP vont prendre la mer. À la fin du mois, le port de Saint-Jean-de-Luz disposera en effet de deux bateaux de pêche qui carburgeront aux HVP. « Que ce soit en Amérique, en Afrique à Montauban ou au Pays Basque, c'est le modèle éprouvé à Villeneuve-sur-Lot qui est appliqué », assure Alain Juste, le président de l'Institut des huiles végétales pures. L'homme d'Artigues était par ailleurs, mercredi matin, à la Région. Il en est sorti confiant avec le bon espoir de voir la collectivité aquitaine tourner à l'huile végétale pure cependant que le Conseil général mène actuellement une étude de faisabilité. Et le VRP des HVP, très sollicité, d'affirmer : « Cela démarre de partout ! »

Cinq ans après la délibération votée à l'unanimité par les élus de la Communauté de communes du Villeneuvois, la première de ce genre, le 15 octobre 2005, l'expérience est donc aux yeux d'Alain Juste « une réussite ». Yvon Ventadou, élu à la CCVG, confirme et dresse le bilan de ces cinq ans : « Sur le plan juridique, nous avons réussi à imposer la directive européenne qui autorisait l'usage des HVP a contrario de la loi française. Sur le plan technique, nous avons balayé toutes les inquiétudes du départ même s'il reste du travail à accomplir pour obtenir les garanties des constructeurs. Sur le plan énergétique et environnemental, c'est également un succès (lire ci-dessous, NDRL). Enfin sur le plan économique, nous avons pu intégrer une filière qui resserre les liens entre producteurs locaux et collectivités tout en favorisant une agriculture durable. »

Le boulet fiscal

Le bilan le plus mitigé demeure néanmoins sur le plan fiscal. « La filière traîne comme un boulet l'amendement Merly-Diefenbacher qui applique aux HVP une TVA de 19,6 %. » Au final, le litre d'huile qui devait être plus avantageux à l'achat ne l'est plus. Obtenir une TVA à 5,5 % est de facto l'autre cheval de bataille mené par la nouvelle association. « C'est le principal frein, acquiesce Alain Juste. Toutefois, le fait de restreindre l'usage des HVP aux flottes captives des collectivités pour des véhicules disposant au maximum de trois passagers en est un autre. Cette restriction n'est d'ailleurs pas innocente. Tester les HVP sur des véhicules comme les bennes à ordures, avec leurs arrêts et leurs redémarrages incessants, c'est ce qu'il y a de pire. Les députés qui ont voté cet amendement comptaient bien qu'on se casse la gueule ! »

Ce ne fut pas le cas. Les HVP continuent de faire tâche d'huile. Alain Juste reconnaît toutefois qu'il y a cinq ans, au début de l'aventure, ses nuits étaient agitées.